



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROIS-RIVES LE 3 FÉVRIER 2025

Lieu : Salle municipale de Saint-Joseph-de Mékinac
258, chemin Saint-Joseph, Trois-Rives

Heure : 19 h30

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

1.4 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réception d'une lettre du Ministère de la sécurité publique pour la fermeture du dossier du « Programme général d'assistance financière lors de sinistres – Inondation survenue du 8 au 15 janvier 2024, dans la municipalité de Trois-Rives ». Arrêté du 30 janvier 2024 / Dossier 43435.

LETTRE DE LA VILLE DE LA TUQUE

Dans le cadre des projets du Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF) pour l'année 2024 Monsieur Patrice Bergeron, Chef de l'aménagement du territoire souhaite nous informer que les projets prévus dans le cadre du Programme d'Aménagement Durables des Forêts (PADF) pour l'année 2024 ne pourront malheureusement pas être réalisés comme prévu.

Par conséquent, un nouvel appel à projets sera lancé prochainement pour l'année 2025-2026. Nous sommes encouragés à soumettre à nouveau notre projet nous donnant ainsi l'occasion d'actualiser nos coûts et à la bonifier si nécessaire.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2025

Communication du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui organise, en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), le traditionnel Mois de l'arbre et des forêts (MAF), qui se déroulera tout au long du mois de mai. À cette fin, nous sommes invités à remplir le formulaire de dépôt de projet avant le 28 mars 2025 pour l'obtention de plants d'arbres.

CONTRATS DE NIVELAGE DANS LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES – RENOUELEMENTS 2025

Les Machineries Lourdes Wilfrid St-Arnault et fils inc., nous ont transmis par courriel ce 3 février 2025 leur intention de renouveler le contrat de nivelage pour la saison 2025.

Transport PL Grégoire, nous ont transmis par courriel le 29 janvier 2024 leur intention de renouveler le contrat de nivelage du chemin du Sleigh pour la saison 2025.

ADHÉSION À L'ADMQ - RENOUELEMENT

Lettre de demande de renouvellement de notre adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour 2025.

Le coût du renouvellement pour les membres réguliers est de 502 \$ (avant taxes) et le coût de l'assurance juridique et programme d'aide aux membres en 2025 est de 548,70 \$ (avant taxes). Le montant total à payer pour cette cotisation est donc de l'ordre de 1 125,87 \$ (taxes comprises).

1.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-005 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

1.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-09

2. TRÉSORERIE

2.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES SELON L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-09 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2.2 LISTE DES COMPTES À PAYER

2.3 EMBAUCHE SOUTIEN ADMINISTRATIF

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet à l'ordre du jour

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES Q-2, R.22 ET DES RÈGLEMENTS DE LA L.Q.E. EN GÉNÉRAL
- 5.2 EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN LIEN AVEC LA NOUVELLE SUBVENTION TECH DISPONIBLE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DES SABLES
- 5.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-001 - CRÉATION DE LA ZONE 125-Cb À PARTIR D'UNE PARTIE DE LA ZONE 114-Ca AFIN DE PERMETTRE, POUR LES *COMMERCES INCOMMODANTS* ET LES *AUTRES COMMERCES LOURDS* DE CETTE NOUVELLE ZONE, L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EN PLUS DE L'ENTREPOSAGE INTÉRIEUR POUR L'USAGE *ENTREPOSAGE ET SERVICE D'ENTREPOSAGE (CUBF 637)* À CONDITION QUE CET ENTREPOSAGE N'EXCÈDE PAS UNE HAUTEUR DE 6 MÈTRES

6. LOISIR, CULTURE ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet à l'ordre du jour

7. AUTRES SUJETS

- 7.1 MESURE TEMPORAIRE DE DÉNEIGEMENT DES INSTALLATIONS MUNICIPALES
- 7.2 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE